

HWS Innovation Award 2022 - Règlement du concours

Avec le prix de l'innovation, la HWS récompense les réalisations exceptionnelles des entreprises membres et partenaires. Le HWS reconnaît le développement et la mise en œuvre d'innovations orientées vers les processus et les technologies ou basées sur la connaissance dans les domaines de l'innovation de produits et de services, de l'innovation de processus, de l'innovation de modèles d'entreprise et de l'innovation de gestion et d'organisation.

Prix

Le prix de l'innovation est doté de 5 000 francs suisses et est destiné à être reversé aux employés et aux équipes impliqués dans le processus d'innovation en guise de remerciement.

Le jury décide de l'attribution du prix. Outre le prix de l'innovation, le jury peut décerner des prix de reconnaissance.

Annonce

L'appel à candidatures pour le prix de l'innovation est lancé.

- par la communication lors de la journée de l'innovation de l'HWS
- par la communication sur www.hwsschweiz.ch et sur les canaux de médias sociaux
- Par HWS app
- Par courriel

Conditions de participation

- Les membres et partenaires de la HWS peuvent participer.
- Les candidatures soumises au concours doivent soit avoir déjà été lancées avec succès sur le marché, soit présenter un potentiel commercial positif vérifiable en tant qu'idée conceptuelle.

Critères d'évaluation

Les candidatures soumises au concours seront évaluées par le jury sur la base des critères suivants :

- Niveau d'innovation et d'originalité en termes de bénéfice client (nouveau par rapport à la norme).
- Succès du marché et opportunités futures du marché (succès du marché déjà réalisés et attendus, potentiel du marché, etc.)
- Avantages pour la société et l'environnement (avantages pratiques, respect de l'environnement dans la production, l'utilisation et l'élimination, réduction de la consommation d'énergie, etc.)
- Performance entrepreneuriale (volonté de prendre des risques, reconnaissance des niches de marché, stratégie marketing, etc.)

Inscription des participations aux concours

Pour que la participation soit valable, le formulaire de demande doit être rempli intégralement et la confirmation signée et soumise (publiée sur www.hwsschweiz.ch). Des documents supplémentaires permettant d'illustrer et de mieux comprendre le projet peuvent également être soumis (par exemple, de la documentation, des photos, des rapports de presse, etc.) La participation est réputée avoir eu lieu dès que les documents de candidature ont été reçus en bonne et due forme et à temps au bureau, conformément à l'appel à candidatures. La date limite de soumission est le 1er avril 2022. Les participants recevront un accusé de réception écrit. Aucun retour des documents soumis n'est envisagé. Tous les éléments de candidature soumis peuvent être obtenus auprès du bureau après la cérémonie de remise des prix. La participation ne donne lieu à aucun frais de participation ou de traitement.

Procédure

Toutes les inscriptions au concours reçues avant la date limite seront vérifiées pour s'assurer qu'elles respectent les conditions de participation. Lors de la première réunion, le jury examinera, analysera et discutera les candidatures acceptées, effectuera une première sélection des projets et clarifiera tout besoin éventuel d'informations supplémentaires. Si nécessaire, le jury obtient des informations supplémentaires et une impression plus détaillée du projet soumis lors d'une visite de l'entreprise. Parmi les projets présélectionnés, le jury choisit le chef de file de l'innovation lors de la deuxième session et, selon la situation, un maximum de trois autres lauréats du prix de reconnaissance.

Jury

Le conseil d'administration de la HWS nomme un jury composé de personnalités expertes. Le jury est composé d'au moins cinq personnes. Les membres du jury pour le Prix de l'innovation HWS 2022 sont:

- Sandra Burlet, directrice Lignum
- Thomas Rohner, professeur à la Haute école spécialisée de Berne
- Pirmin Jung, entrepreneur et ingénieur en construction en bois
- Silvia Furlan, Présidente HWS

Les jurés peuvent consulter d'autres experts indépendants pour préparer leurs décisions. Ils n'ont qu'une fonction consultative et aucun droit de vote. Les décisions du jury ne sont pas expliquées.

Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du HWS Meet-In les 4 et 5 mai 2022.

Confidentialité et consentement des demandeurs

Nous nous efforçons de respecter la confidentialité dans la mise en œuvre du prix de l'innovation. Les candidats autorisent HWS à transmettre tous les documents au jury. Les informations communiquées pour la participation au concours ne seront stockées et utilisées que dans le cadre et aux fins de la mise en œuvre du concours (à savoir le compte rendu public des participations au concours primé ainsi que la publication de la participation sur www.hwsschweiz.ch, le cas échéant) et seront par ailleurs traitées de manière confidentielle. Les membres du jury sont tenus de respecter la confidentialité. Il en va de même pour toutes les autres personnes qui traitent les informations soumises dans le cadre du concours. Ne sont pas confidentielles les informations qui sont déjà généralement connues ou qui deviennent généralement connues sans violer les points ci-dessus ou qui sont connues par des tiers sans que nous en soyons responsables. Les participants au concours garantissent qu'aucun droit de tiers n'est violé par la publication de l'objet de la demande. À cet égard, HWS est indemnisée contre les réclamations de tiers. Toute action en justice est exclue pour toutes les activités liées au prix de l'innovation.

Information

Le chef de projet André Fischer se fera un plaisir de répondre à vos questions :

DBS DERIVES DU BOIS SUISSE | ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU NEGOCE
Radgasse 3
8005 Zurich

Tél: 043 366 66 21

E-Mail: a.fischer@hwsschweiz.ch | Website : www.hwsschweiz.ch